

N° 17/5.11

PREAVIS N° 17/3.11

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 138'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU SOL DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU COLLEGE DE LA BURTIGNIERE ET LA TRANSFORMATION DES VESTIAIRES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes Anne-Françoise COSANDEY, Martine COSTA, MM Cedric FAVRE, Jean-Claude GOY, Vincent TETAZ et Richard BOUVIER président-rapporteur. Elle s'est réunie le 14 mars 2011 au Collège de la Burtignière pour examiner le préavis cité en titre, en l'absence de M. Lucien REY.

La commission tient à remercier M. Michel GRIVEL, Municipal en charge du dicastère PAT, M. Marc-André GREMION, chef de service, M. Gilbert COMPONDU, responsable des bâtiments et M. Patrice GABEREL, concierge de l'établissement, pour les explications qui ont été fournies.

1 PRÉAMBULE

Ce préavis regroupe deux interventions distinctes dans le Bâtiment scolaire de la Burtignière construit en 1997. Il s'agit de la réfection du sol de la salle de gymnastique et l'augmentation du nombre de sanitaires dans les vestiaires (2 W.-C. pour le vestiaire des filles et 3 urinoirs pour le vestiaire des garçons).

Afin d'éviter de perturber les activités des utilisateurs de la salle de gymnastique, les travaux sont planifiés durant les vacances d'été 2011.

2 DISCUSSION

La discussion a porté sur de nombreux points. Les éléments suivants ont été retenus dans le présent rapport :

Pourquoi faut-il déjà refaire le sol ?

La durée de vie est généralement de 20 à 25 ans. Dans le cas présent, le choix s'était porté sur un nouveau produit homologué, produit qui n'a malheureusement pas tenu ses promesses. Les problèmes s'étant manifestés après 10 ans, aucune garantie ou malfaçon ne peuvent être invoquées.

Pourquoi faut-il déjà ajouter des sanitaires 13 ans après la construction?

Lors de la construction, la salle de gymnastique était essentiellement destinée aux écoliers. Les besoins en sanitaire étaient donc moins importants étant donné que les élèves ont accès aux sanitaires de l'école. L'utilisation par les sociétés locales est passée de 2 week-ends par année à 25 week-ends et de 2 soirs par semaine à 5 soirs.

Est-ce qu'il est prévu d'installer des économiseurs d'eau ou des Urimats(r) ?

Non, ce n'est pas prévu. M. Gremion nous a indiqué que ces appareils étaient plus chers, mais si le budget le permet, une solution économique en eau sera étudiée.

3 ASPECT FINANCIER

La réfection du sol figure pour un montant de CHF 100'000.00 au plan des investissements.

La réfection du revêtement de la salle de gymnastique pour un montant de CHF 76'000.00 n'a pas soulevé beaucoup de questions. Le prix de CHF 211.-- le m² semble correct.

Par contre la transformation des vestiaires a généré plus d'interrogations. En effet, CHF 62'000.00 pour 2 W.-C. et 3 urinoirs ont semblé excessifs à la commission ! M. Gremion a admis que le budget n'avait peut être pas été recalculé après le redimensionnement du projet et qu'il était large pour pallier les mauvaises surprises. Il nous a de plus assuré que tout serait mis en œuvre pour effectuer ces travaux à un coût inférieur.

L'ASIME loue déjà actuellement cette salle pour CHF 105'000.00 par année. Conformément aux statuts, l'ASIME prend à sa charge l'amortissement annuel de CHF 9'200.00 et les intérêts annuels de CHF 2'760.00.

Estimatif de la charge effective pour la commune :

Amortissement	9'200.00
Intérêts	2'760.00
Participation de l'ASIME	-11'960.00
Total intermédiaire	0.00
Augmentation de la participation à l'ASIME (58% de 11'960.00)	6'936.80
Charge réelle pour la commune	6'936.80

4 CONCLUSION

Malgré les réticences liées au montant pour l'ajout des sanitaires, consciente que ces travaux sont nécessaires, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du préavis et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 138'000.00 pour le remplacement du sol de la salle de gymnastique du Collège de la Burtignière et la transformation des vestiaires;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 15 ans, à raison de CHF 9'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Richard Bouvier

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 mai 2011.